



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



Déposé / Reçu

0 1 AOUT 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0724 681 060

Dénomination

(en entier): Downtown Copyright Management Belgium

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Saint-Laurent 36-38, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte: Transfert du siège social de la société

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 juillet 2019:

2.1 Transfert du siège social de la Société

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société, avec effet aujourd'hui, 15 juillet 2019, à rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles. Le gérant unique est autonsé à décider de ce transfert de siège social, en vertu de l'article 2 des statuts de la Société.

2.2 Pouvoirs aux fins de publication

Le gérant unique décide de donner tous pouvoirs à Mme Christel Van den Eynden, M. Jan Vreys, Mlle Stefanie Vinck et M. Jakob Mulier, avocats auprès du cabinet Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick dont les bureaux sont établis Boulevard de l'Empereur 3 à B-1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, afin de signer tous documents relatifs au dépôt des décisions qui précèdent au greffe du tribunal de commerce compétent et à leur publication aux Annexes du Moniteur belge, de même que, si nécessaire, auprès d'un guichet d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Jan Vreys (Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick) Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).